

# Conseil communautaire

## 19 juillet 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais s'est réuni le 19 juillet de l'an deux mille vingt et un, à 19 heures, à Bourbon l'Archambault.

**Membres en exercice : 38**

**Membres présents : 28**

**Membres votants : 36**

**Secrétaire de séance : M. Thierry GUILLOT**

**Président de séance : M. Jean-Marc DUMONT, Président de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais**

**Date de convocation : 12 juillet 2021**

**Acte rendu exécutoire le : 9 août 2021**

**Date de publication : 9 août 2021**

**Etaient présents :** M. François ENOUX commune d'Agonges ; M. François REGNAULT commune d'Autry-Issards ; Mme Joëlle BARLAND, Mme Séverine BERTIN, Mme Annik BERTHON, Mme Ginette ROUZEAU, M. Michel AUBAILLY, M. Christian AUBOUARD, M. Ludovic CHAPUT et M. Jean-Luc LEMAIRE commune de Bourbon l'Archambault ; Mme Agnès BOUNAB et Mme Brigitte OLIVIER commune de Buxières les Mines ; M. Jacques FERRANDON commune de Châtel de Neuvre ; Mme Marie-Françoise LACARIN commune de Cressanges ; M. Eric BOUCHON commune de Franchesse, Mme Aude AUFAUVRE commune de Gipy ; M. Yves SIMON commune de Meillard ; M. Jean-Marie PAGLIAÏ commune de Meillers ; M. Yves PETIOT commune de Noyant d'Allier ; M. Thierry GUILLOT commune de Rocles ; M. Eddy DAMIEN commune de Saint-Hilaire ; M. Daniel GUEULLET commune de Saint-Menoux ; M. Jacky CAVA commune de Saint-Plaisir ; M. Daniel BLANCHET commune de Saint-Sornin ; M. Rémy GUILLEMINOT commune de Treban ; M. Jean-Marc DUMONT commune de Tronget ; Mme Nicole PICANDET commune de Vieure ; M. Pierre THOMAS commune d'Ygrande.

**Absent excusé :** M. Patrick CHALMIN commune de Châtillon ; M. Maurice CHOPIN commune de Deux-Chaises ; M. Gérard VERNIS commune de Franchesse ; M. Eric SONIVAL commune de Gipy ; M. Jany POIRIER commune de Louroux-Bourbonnais ; M. Stéphane LELONG commune du Montet ; M. Guy DAUCHAT commune de Noyant d'Allier ; Mme Françoise GUILLEMINOT commune de Saint-Aubin-le-Monial ; M. Olivier GUIOT commune de Saint-Hilaire ; Mme Sylvie EDELIN et M. Cyrille CURTON commune de Saint-Menoux ; M. Didier THEVENOUX commune de Sain-Plaisir ; M. Sylvain RIBIER commune de Tronget ; M. Sébastien THOMAS commune d'Ygrande.

**Pouvoir de vote :** M. Patrick CHALMIN à M. Daniel BLANCHET ; M. Jany POIRIER à Mme Nicole PICANDET ; M. Guy DAUCHAT commune de Noyant d'Allier ; Mme Françoise GUILLEMINOT commune de Saint-Aubin-le-Monial ; M. Olivier GUIOT commune de Saint-Hilaire ; Mme Sylvie EDELIN et M. Cyrille CURTON commune de Saint-Menoux ; M. Didier THEVENOUX commune de Sain-Plaisir ; M. Sylvain RIBIER commune de Tronget ; M. Sébastien THOMAS commune d'Ygrande.

**Début de séance : 19h14**

☪ ☪ ☪

Ordre du jour

o Administration générale, finances, marchés :

1. Présentation des scénarios de développement du site du plan d'eau de Vieure et positionnement du Conseil communautaire.
2. Autorisation à la réponse à l'AMI « Grands projets des communes et intercommunalités » du Conseil Départemental de l'Allier.
3. Autorisation à la réponse à l'AMI Sites de Baignade du Conseil Départemental de l'Allier.
4. Demande de cofinancement Leader de l'association Jazz dans le Bocage
5. CTA : engagement de l'action « Matériel d'événementiel culturel et d'animation »
6. Décisions modificatives budgétaires

- o Transition environnementale, agricole et alimentaire
  - 7. Candidature territoire engagé pour la nature
  
- o Aménagement du territoire et transition énergétique
  - 8. Dossiers habiter mieux
  
- o Informations diverses :
  - Calendrier des commissions et conseils
  - Point centre de vaccination
  
- o Questions diverses



Monsieur le Président propose à chacun une minute de silence en la mémoire de Jacky BELIEN et de Benoît AUBERGER.

Jean-Luc LEMAIRE, 1<sup>er</sup> adjoint de la Commune de Bourbon l'Archambault lit un texte en la mémoire de Jacky BELIEN.

**MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR ADJONCTION D'UN POINT  
COMPLEMENTAIRE**

Délibération n°20210719_134 Déposée le 9/08/2021
--

<b>Objet : MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR ADJONCTION D'UN POINT COMPLEMENTAIRE</b>
---

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président propose la modification de l'ordre du jour du Conseil communautaire avec l'ajout d'un point :

- Création d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

-d'approuver la modification de l'ordre du jour de la présence séance par l'adjonction d'un point complémentaire (Création d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe)

POUR : 36  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

## 1) PRESENTATION DES SCENARIOS DE DEVELOPPEMENT DU SITE DU PLAN D'EAU DE VIEURE ET POSITIONNEMENT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame DUQUE-GOMEZ, DGA en charge de la stratégie territoriale puis Eric BIARD du cabinet d'étude La Pitaya présentent les différents scénarii d'aménagement et de développement du site du plan d'eau de la Borde à Vieure.

Monsieur le Président explique que le groupe de travail et la commission ont travaillé et ont fait la proposition d'un scénario 4, mixte entre les scénarios 1 et 2.

Point sur le volet baignade, ce point fait l'objet d'un autre enjeu et est donc traité à part. Il fait l'objet d'une réflexion particulière concernant les volets techniques, de qualité de l'eau et d'aménagement.

Monsieur SIMON souhaite faire une rectification dans les sources du travail mené ; ce n'est pas la fédération des gîtes de France mais le relais des gîtes de France et il aurait mieux valu s'appuyer sur les chiffres de Clés Vacances qui a labellisé les hébergements. Il exprime sa déception sur la composition des commissions avec des « non élus ». Plusieurs conseils municipaux ont délibéré pour avoir une étude juridique qui est toujours absente. Il considère que l'étude paysagère à Vieure doit être un préambule. Il ajoute que les scénarios sont très peu ambitieux car on plante les équipements et cela s'arrête là. 9 personnes ne feront pas tourner le site Il ajoute que le seul scénario qui n'était pas inintéressant était le 3. Il cite l'exemple de ses propriétaires de gîtes qui ont 48 semaines de réservation sur 52. La problématique c'est l'absence de zone de chalandise.

Monsieur SIMON anticipe 10 à 15 % de pertes annuelles (entre 750 k€ et 1 000 000 €), en conséquence les Attributions de Compensation de Bourbon vont diminuer de 500 000€. Il espère que les cofinanceurs seront exigeants sur les ressources. Il a été annoncé au Conseil Départemental un investissement de 3 millions d'euros. Sommes-nous sérieux de proposer un projet à 7 millions?

Monsieur le Président précise que le montant de 3 millions a toujours concerné la remise à niveau des équipements, pas le développement du site.

Monsieur Pierre THOMAS, concernant l'étude paysagère, le CAUE a travaillé sur une organisation paysagère et notamment avec la DDAF. La mise en place des chalets s'est faite en lien avec ce qui a été préconisé. Il est persuadé de la nécessité d'être sur deux pieds : la population locale et adjoindre un certain nombre d'activités pour équilibrer. Il rappelle que certains services gratuits étaient un choix des élus et que les comptes des hébergements ont toujours été équilibrés. L'ensemble des investissements a été réalisé sans subventions auxquelles le SMAT ne peut pas émarger et ce, depuis 1995. Il tient également à préciser la baisse des cotisations des communes sur les dernières années.

Monsieur le Président précise que tous les élus communautaires et municipaux ont été invités à participer à ce groupe de travail et que si Monsieur Simon n'a pas participé c'est par choix et non pas parce qu'il n'aurait pas été invité. 35 personnes ont participé régulièrement au groupe de travail et Monsieur le Président ne souhaite pas laisser dire que c'étaient des « non-élus ». Sur 35 personnes, 30 étaient des élus, et représentaient 17 communes.

Il précise qu'un architecte paysager est associé à ce travail d'étude. Les scénarios exposés ne traitent que de masses et le travail d'architecte paysager va arriver maintenant. Sur la question de l'ambition, Monsieur le Président précise que « si on avait présenté un projet à 15 M on aurait effectivement pu nous traiter de fous. » Ce qu'il a apprécié c'est la conduite de ce projet car le travail mené c'est Vieure dans le territoire et non le territoire pour Vieure. Il faudra que soit présenté rapidement une possibilité de sentier d'interprétation sur le patrimoine local. La salle polyvalente doit être explicitée : c'est à la fois une salle qui peut accueillir différents usages, à la fois des scolaires, des groupes, de l'événementiel. Ce n'est pas une salle des fêtes mais une salle multi-usages.

La prochaine étape, après le choix du scénario, ce sera de définir et d'affiner les investissements à réaliser, le volet fonctionnement ainsi que le financement.

Monsieur SIMON ne comprend pas que l'on traite le projet sans d'abord avoir travaillé le volet gouvernance ni le volet juridique.

Monsieur BIARD précise que la réflexion juridique est la traduction du projet. Le projet sert de base, il prend l'exemple de l'avocat qui va faire la traduction juridique quand les constats seront partagés. Il y a la nécessité de combiner les bons ingrédients. Quand on est d'accord sur le projet, on affine le volet juridique.

Monsieur SIMON ajoute que dans le public on sait comment faire le volet juridique mais il y a la nécessité de travailler la chalandise.

Monsieur le Président salue tant le travail du cabinet que des services et il est rare qu'un projet attire autant d'élus autour de lui et cela est notamment dû à l'animation du groupe de travail effectué par les services qu'il remercie.

Suite au rendu du groupe de travail et au positionnement de la commission, Monsieur le Président précise qu'aujourd'hui il n'est pas question de faire un chèque de 7 millions, ni d'engager les dépenses mais bien de choisir un scénario. Le travail d'approfondissement du projet étant la prochaine phase sur laquelle le conseil aura également à délibérer.

Monsieur le Président propose aux élus de se positionner sur le scénario 4.

Délibération n°20210719_135 Déposée le 9/08/2021
--

<b>Objet : PRESENTATION DES SCENARIOS DE DEVELOPPEMENT DU SITE DU PLAN D'EAU DE VIEURE ET POSITIONNEMENT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.</b>
--

Considérant l'arrêté préfectoral N°3691/2020 portant modification des statuts de la communauté de Communes du Bocage Bourbonnais par la prise de la compétence « aménagement, gros entretien et exploitation des équipements du plan d'eau de la Borde à Vieure »,

Considérant la délibération du conseil syndical du syndicat mixte d'aménagement touristique du bocage bourbonnais N°04/2021 du 11 mars 2021 portant approbation du principe de dissolution du syndicat mixte d'aménagement touristique du bocage bourbonnais,

Considérant la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais N°20210315-46 du 15 mars 2021 portant approbation du principe de dissolution du syndicat mixte d'aménagement touristique du bocage bourbonnais,

Considérant la délibération du conseil municipal de la commune de Cosne d'Allier N° D2021-03-18-09 du 18 mars 2021 portant approbation du principe de dissolution du syndicat mixte d'aménagement touristique du bocage bourbonnais,

Considérant la délibération du Conseil Départemental N° CD-mai 2021 -42 -71 du 11 mai 2021 portant approbation du principe de dissolution du syndicat mixte d'aménagement touristique du bocage bourbonnais,

Considérant la présentation des scénarii par le bureau d'études La Pitaya dans le cadre du marché portant sur l'« Etude d'opportunité et de faisabilité pour le développement du site du plan d'eau de Vieure »,

Considérant le positionnement du groupe de travail et des commissions

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire décide, à la majorité :

- de retenir le scénario 4 comme choix d'aménagement et de développement du site du plan d'eau de la Borde à Vieure,
- de mandater, tel que prévu dans le marché, le bureau d'étude La Pitaya pour approfondir le projet du scénario N°4,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 28  
CONTRE : 7  
ABSTENTIONS : 1

**2) AUTORISATION A LA REPOSE A L'AMI « GRANDS PROJETS DES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITES » DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER.**

L'étude de ce point est reportée au conseil communautaire du 13 septembre 2021.

**3) AUTORISATION A LA REPOSE A L'AMI SITES DE BAINNADE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER.**

Monsieur le président précise que la baignade naturelle souvent n'en a que le nom et que trop souvent ce sont des bassins de natation naturalisés et nous avons besoin d'approfondir les choses sur le volet études avant d'engager des investissements avec la possibilité de souscrire deux fois à cet AMI.

Monsieur SIMON est favorable pour les études mais ajoute la nécessité d'aller rechercher et d'effectuer une analyse des sédiments. Le plan d'eau était un bassin de décantation

Madame DUQUE GOMEZ précise qu'effectivement cela sera fait dans le cadre du travail mené avec l'université.

Monsieur THOMAS précise qu'il y a des bassins de décantation existants sur les eaux de sortie de la Mine qui sont autres que Buxières et que ceux-ci sont sous une surveillance accrue.

Monsieur le Président précise que les travaux de l'université vont porter sur l'ensemble de ces interrogations et éléments à analyser : cyanobactéries, sédiments, ... Il existe des possibilités d'améliorer naturellement la qualité de l'eau et ce sera le travail des chercheurs de faire des propositions. Il ne faut pas comparer les différents sites qui réagissent différemment suivant les écosystèmes.

Délibération n°20210719_136 Déposée le 9/08/2021
--

Objet : <b>AUTORISATION DE REPOSE A L'AMI SITES DE BAINNADE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER</b>
--

Considérant l'arrêté préfectoral N°3691/2020 portant modification des statuts de la communauté de Communes du Bocage Bourbonnais par la prise de la compétence « aménagement, gros entretien et exploitation des équipements du plan d'eau de la Borde à Vieure »,

Considérant la délibération du conseil syndical du syndicat mixte d'aménagement touristique du bocage bourbonnais N°04/2021 du 11 mars 2021 portant approbation du principe de dissolution du syndicat mixte d'aménagement touristique du bocage bourbonnais,

Considérant la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais N°20210315-46 du 15 mars 2021 portant approbation du principe de dissolution du syndicat mixte d'aménagement touristique du bocage bourbonnais,

Considérant la délibération du conseil municipal de la commune de Cosne d'Allier N° D2021-03-18-09 du 18 mars 2021 portant approbation du principe de dissolution du syndicat mixte d'aménagement touristique du bocage bourbonnais,

Considérant la délibération du Conseil Départemental N° CD-mai 2021 -42 -71 du 11 mai 2021 portant approbation du principe de dissolution du syndicat mixte d'aménagement touristique du bocage bourbonnais,

Considérant la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais N°20210517-93 adoptant la convention territoriale partenariale avec l'université Clermont Auvergne établissement public expérimental, structure porteuse du projet I-site cap 20-25,

Considérant l'AMI Sites de Baignade porté par le Conseil Départemental de l'Allier,

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à déposer la candidature de la Communauté de Communes à cet AMI Sites de Baignade et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 36

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

#### **4) DEMANDE DE COFINANCEMENT LEADER DE L'ASSOCIATION JAZZ DANS LE BOCAGE**

Monsieur le Président précise que Jazz dans le Bocage arrive à un entre-deux entre un appui complet sur des bénévoles ou un accroissement de la professionnalisation. La CCBB a proposé à l'association de déposer un dossier LEADER pour lequel il est nécessaire d'avoir des cofinancements.

Monsieur le Président propose que la CCBB apporte lesdits cofinancements.

Monsieur SIMON indique qu'à l'époque jazz à Vienne aurait aimé se jumeler avec Jazz dans le Bocage.

Monsieur le Président indique que les contreparties seront engagées sur 3 ans afin d'accompagner l'association sur la durée du soutien LEADER.

Délibération n°20210719_137 Déposée le 9/08/2021
--

<b>Objet : INDIVIDUALISATION DE SUBVENTION</b>
--

Considérant que dans le cadre du soutien de la Communauté de communes aux associations locales, il est proposé de procéder à l'individualisation d'une subvention,

Considérant qu'une demande de cofinancement LEADER a été formulée en date du 15 mars 2021 par l'association « Jazz dans le Bocage » pour pérenniser ladite association et développer ses offres culturelles,

Considérant l'avis favorable donné au projet en comité de programmation du GAL Territoire Bourbon Pays de Moulins en date du 30 juin 2021,

Considérant que la dépense sera imputée au chapitre 65, article 6574 du budget principal, un unique versement sera effectué dès la notification de la subvention à l'organisme.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

\*individualiser d'une subvention à l'association « Jazz dans le Bocage » à hauteur de 5 402 € par un versement unique sur présentation d'un acte d'engagement de l'action (contrat de travail, première facture acquittée ou tout autre document justificatif).

- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

POUR : 36

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

#### **5) CTA : ENGAGEMENT DE L'ACTION « MATERIEL D'EVENEMENTIEL CULTUREL ET D'ANIMATION »**

Tous les devis n'ayant pas été reçus dans les délais impartis, ce point est reporté à un prochain conseil communautaire.

#### **6) DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

Délibération n°20210719_138 Déposée le 9/08/2021
--

Objet : DECISIONS MODIFICATIVES
---------------------------------

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération n°20210412\_072 portant adoption du budget primitif 2021 du Budget principal ;

Vu le rapport de présentation de la décision modificative n°3 du budget principal ;

Vu le rapport de présentation de la décision modificative n°1 du budget atelier ;

Vu le rapport de présentation de la décision modificative n°1 du budget gîte d'entreprises ;

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT

Ligne	Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts au BP 2021	Décision modificative n°3	Montant des crédits ouverts après DM n°3
1	022	022	Dépenses imprévues	448 586.68 €	- 2 652 €	445 934.68 €
2	65	657363	Sub. Fonct. Vers budget annexe	26 763.00 €	2652 €	29 415.00 €
EQUILIBRE				0 €		

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT

Ligne	Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts au BP 2021	Décision modificative n°4	Montant des crédits ouverts après DM n°3
3	020	020	Dépenses imprévues	100 000.00 €	- 15 000 €	85 000.00 €
4	21	2184	Mobilier	162 883.01 €	15 000 €	177 883.01 €
EQUILIBRE				0 €		

BUDGET ATELIER - FONCTIONNEMENT

Ligne	Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts au BP 2021	Décision modificative n°1	Montant des crédits ouverts après DM n°1
5	67	673	Titre annulé	0 €	972 €	972 €
6	74	7431	Attribution de la dotation d'équilibre	0 €	972 €	972 €
EQUILIBRE				972 €		

BUDGET GITE D'ENTREPRISES - FONCTIONNEMENT

Ligne	Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts au BP 2021	Décision modificative n°1	Montant des crédits ouverts après DM n°1
7	67	673	Titre annulé	0	1 680 €	1 680 €
8	74	74751	Attribution de la dotation d'équilibre	0	1 680 €	1 680 €
EQUILIBRE				1 680 €		

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'adopter la Décision modificative n°3 du budget principal et celles n°1 du budget atelier et budget gites d'entreprises,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

**7) CREATION D'EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET - ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL AUTORISATION DE CANDIDATURE AU DISPOSITIF « TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE »**

Délibération n°20210719_139 Déposée le 9/08/2021
--

**Objet : CRÉATION D'EMPLOI PERMANENT A TEMPS  
COMPLET – ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35ème).

Compte tenu du développement de l'activité des services de la Communauté de Communes, notamment celle de la Maison France Services, il convient de renforcer les effectifs de ce service.

M. le Président propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif du cadre d'emploi des Adjoints administratifs territoriaux à temps complet, à compter du 1er septembre 2021.

A ce titre, cet emploi pourra être occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C. Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un contractuel, cette rémunération suivra l'évolution des traitements des fonctionnaires de ce grade.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- APPROUVE la création de cet emploi exposé ci-dessus dans les conditions de grade, de durée et de date indiquée,
- DÉCIDE D'INSCRIRE le poste au tableau des effectifs.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 4

**8) AUTORISATION DE CANDIDATURE AU DISPOSITIF « TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE »**

Yves SIMON regrette que toutes ces actions aillent à l'encontre des agriculteurs, c'est inadmissible.

Monsieur le Président lui demande d'expliquer ce qui va à l'encontre de la profession agricole car il ne comprend pas son intervention.

Délibération n°20210719_140 Déposée le 9/08/2021
--

**Objet : AUTORISATION DE CANDIDATURE AU DISPOSITIF «  
TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE »**

Considérant la délibération N°20210628-115 adoptée par le conseil communautaire en date du 28 juin 2021 portant sur la volonté du territoire de s'inscrire dans un Contrat de Relance et de Transition Ecologique,

Considérant la délibération N°20210628- adoptée par le conseil communautaire en date du 28 juin 2021 portant sur le soutien de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais au projet RAMSAR,

Considérant le travail en cours du bureau d'études La Pitaya sur un projet d'aménagement et de développement sur le site du plan d'eau de la Borde à Vieure,

Considérant la labellisation Ecole en démarche de développement durable (E3D) du RPI de Franchesse/Saint-Plaisir et les différents projets portés,

Considérant la présence de l'Espace Naturel Sensible du Bocage sur le territoire communautaire,

Considérant la présence de la Réserve Nationale Naturelle du Val d'Allier sur le territoire communautaire,

Considérant la présence de plusieurs forêts domaniales sur le territoire communautaire,

Considérant la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale sur le territoire communautaire,

Considérant le maillage bocager existant sur le territoire,

Considérant l'engagement de la Communauté de Communes dans un Plan Climat Air Energie Territorial, un Projet Alimentaire Territorial et un Contrat Local de Santé,

Le conseil communautaire décide, à la majorité :

- d'autoriser Monsieur le Président à déposer la candidature de la Communauté de Communes en vue d'une reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29

CONTRE : 2

ABSTENTIONS : 5

## 9) DOSSIERS HABITER MIEUX

Délibération  
n°20210719\_141  
Déposée le 9/08/2021

Objet : **DOSSIER HABITER MIEUX - MADAME BOTTILAGINE  
VALERIE**

Considérant que le dispositif « Habiter mieux » mis en place par les communautés de communes fusionnées est exercé par substitution par la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais ;

Vu le dossier de Madame Valérie Bottilagine ;

Vu les décisions de l'ANAH et du Conseil départemental de l'Allier ;

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

-d'accorder à Madame Valérie Bottilagine, demeurant à 26 route du Cheval Blanc - 03240 Tronget, pour l'ensemble sis à la même adresse, l'aide spécifique complémentaire à l'aide forfaitaire de solidarité écologique (ASE) de 200€, lui permettant d'obtenir une aide cumulée estimée à 12 309.15 € pour un montant de dépenses de 25 169 € ;

-d'autoriser Monsieur le Président à procéder au mandatement de cette aide.

POUR : 36

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Délibération  
n°20210719\_142  
Déposée le 9/08/2021

Objet : **DOSSIER HABITER MIEUX MONSIEUR PIERRE RAMEY**

Considérant que le dispositif « Habiter mieux » mis en place par les communautés de communes fusionnées est exercé par substitution par la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais ;

Vu le dossier de Monsieur Pierre Ramey ;

Vu les décisions de l'ANAH et du Conseil départemental de l'Allier ;

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

-d'accorder à Monsieur Pierre Ramey, demeurant à 11 rue Transversale - 03210 Saint Menoux, pour l'ensemble sis à la même adresse, l'aide spécifique complémentaire à l'aide forfaitaire de solidarité écologique (ASE) de 200€, lui permettant d'obtenir une aide cumulée estimée à 6 498 € pour un montant de dépenses de 14 440 € ;

-d'autoriser Monsieur le Président à procéder au mandatement de cette aide.

POUR : 36

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Délibération n°20210719_143 Déposée le 9/08/2021
--

**Objet : DOSSIER HABITER MIEUX MONSIEUR ANTOINE  
MICAUD**

Considérant que le dispositif « Habiter mieux » mis en place par les communautés de communes fusionnées est exercé par substitution par la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais ;

Vu le dossier de Monsieur Antoine Micaud ;

Vu les décisions de l'ANAH et du Conseil départemental de l'Allier ;

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

-d'accorder à Monsieur Antoine Micaud, demeurant à Petit Neverdière - 03160 Ygrande, pour l'ensemble sis à la même adresse, l'aide spécifique complémentaire à l'aide forfaitaire de solidarité écologique (ASE) de 200€, lui permettant d'obtenir une aide cumulée estimée à 14 000 € pour un montant de dépenses de 47 955 € ;

-d'autoriser Monsieur le Président à procéder au mandatement de cette aide.

POUR : 36

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### 10) Calendrier prévisionnel des prochaines commissions et conseils communautaires

SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		déc-21	
MAR. 31	Commissions	VEN 1	274-91 Thé. de l'E. Jésus	LUN 1	305-60 TOUSSAINT	MER 1	335-30 Florence
MER 1	244-121 Gilles	SAM 2	275-90 Léger	MAR 2	Commissions	JEU 2	336-29 Viviane
JEU 2	245-120 Ingrid	D 3	276-89 Gérard	MER 3	307-58 Hubert	VEN 3	337-28 François Xavier
VEN 3	246-119 Grégoire	LUN 4	277-88 Fr. d'Assise	JEU 4	308-57 Charles	SAM 4	338-27 Barbara
SAM 4	247-118 Rosalie	MAR 5	Commissions	VEN 5	309-56 Sylvie	D 5	339-26 Gérald
D 5	248-117 Raisa	MER 6	279-86 Bruno	SAM 6	310-55 Bertille	LUN 6	340-25 Nicolas
LUN 6	249-116 Bertrand	JEU 7	280-85 Serge	D 7	311-54 Carine	MAR 7	341-24 Ambroise
MAR 7	251-114 Reine	VEN 8	281-84 Pélagie	LUN 8	312-53 Geoffroy	MER 8	342-23 Imm. Conception
MER 8	252-113 Nativité	SAM 9	282-83 Denis	MAR 9	313-52 Théodore	JEU 9	343-22 Pierre Fourier
JEU 9	253-112 Alain	D 10	283-82 Ghislain	MER 10	314-51 Léon	VEN 10	344-21 Romarc
VEN 10	254-111 Adelphe	LUN 11	284-81 Firmin	JEU 11	315-50 ARMISTICE 1918	SAM 11	345-20 Daniel
SAM 11	255-110 Apollinaire	MAR 12	285-80 Wilfried	VEN 12	316-49 Christian	D 12	346-19 Jeanne F.C.
D 12	257-108 Aimé	MER 13	286-79 Géraud	SAM 13	317-48 Brice	LUN 13	Conseil communautaire
LUN 13	258-107 Croix Glorieuse	JEU 14	287-78 Juste	D 14	318-47 Sidoine	MAR 14	348-17 Odile
MAR 14	259-106 Edith	VEN 15	288-77 Thérèse d'Avila	LUN 15	Conseil communautaire	MER 15	349-16 Ninon
MER 15	260-105 Renaud	SAM 16	289-76 Edwige	MAR 16	320-45 Marguerite	JEU 16	350-15 Alice
JEU 16	261-104 Nadège	D 17	290-75 Baudoin	MER 17	321-44 Elisabeth	VEN 17	351-14 Gaël
VEN 17	262-103 Emilie	LUN 18	Conseil communautaire	JEU 18	322-43 Aude	SAM 18	352-13 Gatien
SAM 18	264-101 Matthieu	MAR 19	292-73 René	VEN 19	323-42 Tanguy	D 19	353-12 Urbain
MER 22	265-100 AUTOMNE/Maurice	MER 20	293-72 Adeline	SAM 20	324-41 Edmond	LUN 20	354-11 Théophile
JEU 23	266-99 Constant	JEU 21	294-71 Céline	D 21	325-40 Prés. de Marie	MAR 21	355-10 HIVER/Pierre C.
VEN 24	267-98 Thècle	VEN 22	295-70 Elodie	LUN 22	326-39 Cécile	MER 22	356-9 Françoise Xavière
SAM 25	268-97 Hermann	SAM 23	296-69 Jean de Capistran	MAR 23	327-38 Clément	JEU 23	357-8 Armand
D 26	269-96 Côme et Damien	D 24	297-68 Florentin	MER 24	328-37 Flora	VEN 24	358-7 Adèle
LUN 27	270-95 Vinc. de Paul	LUN 25	298-67 Crépin	JEU 25	329-36 Catherine	SAM 25	359-6 NOËL
MAR 28	271-94 Venceslas	MAR 26	299-66 Dimitri	VEN 26	330-35 Delphine	D 26	360-5 Etienne
MER 29	272-93 Michel	MER 27	300-65 Emeline	SAM 27	331-34 Sévrin	LUN 27	361-4 Jean
JEU 30	273-92 Jérôme	JEU 28	301-64 Jude	D 28	332-33 Jacq. de la M.	MAR 28	362-3 Innocents
		VEN 29	302-63 Narcisse	LUN 29	333-32 Saturnin	MER 29	363-2 David
		SAM 30	303-62 Bienvenue	MAR 30	Commissions	JEU 30	364-1 Roger
		D 31	304-61 Quentin -1h		André	VEN 31	365-0 Sylvestre

janv-22			FÉVRIER			MARS			AVRIL		
SAM	1	1-364 JOUR DE L'AN	MAR	1	32-333 Ella	MAR	1	60-305 Aubin	VEN	1	91-274 Hugues
D	2	2-363 Epiphanie	MER	2	33-332 Présentation	MER	2	61-304 Ch.le Bon	SAM	2	92-273 Sandrine
LUN	3	3-362 Geneviève	JEU	3	34-331 Blaise	JEU	3	62-303 Guénolé	D	3	93-272 Richard
MAR	4	Commissions Odilon	VEN	4	35-330 Véronique	VEN	4	63-302 Casimir	LUN	4	94-271 Isidore
MER	5	5-360 Edouard	SAM	5	36-329 Agathe	SAM	5	64-301 Olive	MAR	5	95-270 Irène
JEU	6	6-359 Mélaine	D	6	37-328 Gaston	D	6	65-300 Colette	MER	6	96-269 Marcellin
VEN	7	7-358 Raymond	LUN	7	38-327 Eugénie	LUN	7	66-299 Félicité	JEU	7	97-268 J-B. de la Salle
SAM	8	8-357 Lucien	MAR	8	Commissions Jacqueline	MAR	8	Commissions Jean de Dieu	VEN	8	98-267 Julie
D	9	9-356 Alix	MER	9	40-325 Apolline	MER	9	68-297 Françoise	SAM	9	99-266 Gautier
LUN	10	10-355 Guillaume	JEU	10	41-324 Arnaud	JEU	10	69-296 Vivien	D	10	100-265 Fulbert
MAR	11	11-354 Pauline	VEN	11	42-323 ND de Lourdes	VEN	11	70-295 Rosine	LUN	11	Conseil communautaire Stanislas
MER	12	12-353 Tatiana	SAM	12	43-322 Félix	SAM	12	71-294 Justine	MAR	12	102-263 Jules
JEU	13	13-352 Yvette	D	13	44-321 Béatrice	D	13	72-293 Rodrigue	MER	13	103-262 Ida
VEN	14	14-351 Nina	LUN	14	45-320 Valentin	LUN	14	73-292 Mathilde	JEU	14	104-261 Maxime
SAM	15	15-350 Rémi	MAR	15	46-319 Claude	MAR	15	74-291 Louise	VEN	15	105-260 Paternelle
D	16	16-349 Marcel	MER	16	47-318 Julienne	MER	16	75-290 Bénédicte	SAM	16	106-259 Benoît-Joseph
LUN	17	Conseil communautaire Roseline	JEU	17	48-317 Alexis	JEU	17	76-289 Patrice	D	17	107-258 PÂQUES
MAR	18	18-347 Prisca	VEN	18	49-316 Bernadette	VEN	18	77-288 Cyrille	LUN	18	108-257 L. DE PÂQUES
MER	19	19-346 Marius	SAM	19	50-315 Gabin	SAM	19	78-287 Joseph	MAR	19	109-256 Emma
JEU	20	20-345 Sébastien	D	20	51-314 Aimée	D	20	79-286 PRINTEMPS/Herbert	MER	20	110-255 Odette
VEN	21	21-344 Agnès	LUN	21	Conseil communautaire Damien	LUN	21	Conseil communautaire Clémence	JEU	21	111-254 Anselme
SAM	22	22-343 Vincent	MAR	22	53-312 Isabelle	MAR	22	81-284 Léa	VEN	22	112-253 Alexandre
D	23	23-342 Barnard	MER	23	54-311 Lazare	MER	23	82-283 Victorien	SAM	23	113-252 Georges
LUN	24	24-341 Fr. de Sales	JEU	24	55-310 Modeste	JEU	24	83-282 Cath. de Suède	D	24	114-251 Fidèle
MAR	25	25-340 Conv. de Paul	VEN	25	56-309 Roméo	VEN	25	84-281 Annonciation	LUN	25	115-250 Marc
MER	26	26-339 Paule	SAM	26	57-308 Nestor	SAM	26	85-280 Larissa	MAR	26	116-249 Alida
JEU	27	27-338 Angèle	D	27	58-307 Honorine	D	27	86-279 Habib + 1h	MER	27	117-248 Zita
VEN	28	28-337 Th. d'Aquin	LUN	28	59-306 Romain	LUN	28	87-278 Gontran	JEU	28	118-247 Valérie
SAM	29	29-336 Gildas				MAR	29	Commissions Gwladys	VEN	29	119-246 Cath. de Sienne
D	30	30-335 Martine				MER	30	89-276 Amédée	SAM	30	120-245 Robert
LUN	31	31-334 Marcelle				JEU	31	90-275 Benjamin			

MAI			juin-22			juil-22			AOÛT		
D 1	121-244 FÊTE DU TRAVAIL		MER 1	152-213 Justin		VEN 1	182-183 Thierry		LUN 1	213-152 Alphonse	31
LUN 2	122-243 Boris	18	JEU 2	153-212 Blandine		SAM 2	183-182 Martinien		MAR 2	214-151 Julien Eymard	
MAR 3	Commissions Phil.,Jacq.		VEN 3	154-211 Kévin		D 3	184-181 Thomas		MER 3	215-150 Lydie	
MER 4	124-241 Sylvain		SAM 4	155-210 Clotilde		LUN 4	185-180 Florent	27	JEU 4	216-149 Jean-M. Vianney	
JEU 5	125-240 Judith		D 5	156-209 PENTECÔTE		MAR 5	Commissions Antoine		VEN 5	217-148 Abel	
VEN 6	126-239 Prudence		LUN 6	157-208 L. PENTECÔTE	23	MER 6	187-178 Mariette		SAM 6	218-147 Transfiguration	
SAM 7	127-238 Gisèle		MAR 7	Commissions Gilbert		JEU 7	188-177 Raoul		D 7	219-146 Gaétan	
D 8	128-237 VICTOIRE 1945		MER 8	159-206 Médard		VEN 8	189-176 Thibault		LUN 8	220-145 Dominique	32
LUN 9	129-236 Pacôme	19	JEU 9	160-205 Diane		SAM 9	190-175 Amandine		MAR 9	221-144 Amour	
MAR 10	130-235 Solange		VEN 10	161-204 Landry		D 10	191-174 Ulrich		MER 10	222-143 Laurent	
MER 11	131-234 Estelle		SAM 11	162-203 Barnabé		LUN 11	192-173 Benoit	28	JEU 11	223-142 Claire	
JEU 12	132-233 Achille		D 12	163-202 Guy		MAR 12	193-172 Olivier		VEN 12	224-141 Clarisse	
VEN 13	133-232 Rolande		LUN 13	164-201 Antoine de P.	24	MER 13	194-171 Henri et Joël		SAM 13	225-140 Hippolyte	
SAM 14	134-231 Matthias		MAR 14	165-200 Elisée		JEU 14	195-170 FÊTE NATIONALE		D 14	226-139 Eward	
D 15	135-230 Denise		MER 15	166-199 Germaine		VEN 15	196-169 Donald		LUN 15	227-138 ASSOMPTION	33
LUN 16	Conseil communautaire Honoré	20	JEU 16	167-198 J. F. Régis		SAM 16	197-168 ND Mt Carmel		MAR 16	228-137 Armel	
MAR 17	137-228 Pascal		VEN 17	168-197 Hervé		D 17	198-167 Charlotte		MER 17	229-136 Hyacinthe	
MER 18	138-227 Eric		SAM 18	169-196 Léonce		LUN 18	Conseil communautaire Frédéric	29	JEU 18	230-135 Hélène	
JEU 19	139-226 Yves		D 19	170-195 Fête des Pères		MAR 19	200-165 Arsène		VEN 19	231-134 Jean Eudes	
VEN 20	140-225 Bernardin		LUN 20	Conseil communautaire Silvère	25	MER 20	201-164 Marina		SAM 20	232-133 Bernard	
SAM 21	141-224 Constantin		MAR 21	172-193 ETE/Gonzague		JEU 21	202-163 Victor		D 21	233-132 Christophe	
D 22	142-223 Emile		MER 22	173-192 Alban		VEN 22	203-162 Marie Madeleine		LUN 22	234-131 Fabrice	34
LUN 23	143-222 Didier	21	JEU 23	174-191 Audrey		SAM 23	204-161 Brigitte		MAR 23	235-130 Rose de Lima	
MAR 24	144-221 Donatien		VEN 24	175-190 Jean-Baptiste		D 24	205-160 Christine		MER 24	236-129 Barthélémy	
MER 25	145-220 Sophie		SAM 25	176-189 Prosper		LUN 25	206-159 Jacques	30	JEU 25	237-128 Louis	
JEU 26	146-219 ASCENSION		D 26	177-188 Anthelme		MAR 26	207-158 Anne,Joachim		VEN 26	238-127 Natacha	
VEN 27	147-218 Augustin		LUN 27	178-187 Fernand	26	MER 27	208-157 Nathalie		SAM 27	239-126 Monique	
SAM 28	148-217 Germain		MAR 28	179-186 Irénée		JEU 28	209-156 Samson		D 28	240-125 Augustin	
D 29	149-216 Fête des Mères		MER 29	180-185 Pierre-Paul		VEN 29	210-155 Marthe		LUN 29	241-124 Sabine	35
LUN 30	150-215 Ferdinand	22	JEU 30	181-184 Martial		SAM 30	211-154 Juliette		MAR 30	242-123 Fiacre	
MAR 31	151-214 Visitation					D 31	212-153 Ignace de L.		MER 31	243-122 Aristide	

### 11) Point sur le centre de vaccination

La présentation du bilan du centre de santé est effectuée par Madame LACARIN, vice-présidente.

Elle remercie notamment la municipalité d'Ygrande pour la mise à disposition des locaux, les services et les Mairies qui se sont investis pour offrir un service de terrain et de qualité.

Un remerciement est également porté aux professionnels de santé et aux bénévoles.

## CENTRE DE VACCINATION MAISON DE SANTÉ D'YGRANDE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BOCAGE BOURBONNAIS  
SANTÉ



OUVERTURE DU  
**4 MARS AU  
17 JUILLET 2021**

4 demi-journées  
par semaine  
(+ 70 jours d'ouverture)

**60**  
injections par  
demi-journée



**3 700**  
injections au total



**2 000**  
Patients

Vaccin utilisé  
**Pfizer**

Les 25 communes de la Communauté de Communes ont orienté les habitants vers le centre de vaccination d'Ygrande et sur des sites ponctuels : Châtel-de-Neuvre, Souvigny, Foyer de vie de Ruzière à Bourbon-l'Archambault, MARPA de Noyant d'Allier, ESAT de Saint-Hilaire.

### UNE ÉQUIPE COMPOSÉE DE :



**20**

Professionnels de santé qui vaccinent :  
médecins et infirmiers libéraux



**15**

Bénévoles qui assurent  
l'accueil et le secrétariat



**3**

Agents de la Communauté de Communes  
qui organisent la vaccination et gèrent la  
logistique

Cette action du Contrat Local de Santé (CLS) a été initiée et mise en œuvre par la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais et les professionnels de santé du Collectif pour les Soins Ambulatoires en Bocage Bourbonnais – CSA2B

Aucune question complémentaire n'a été formulée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est terminée à 21h16